

février 2024

**Note d'information n° 2 sur l'avancement de l'enquête relative à l'accident  
impliquant un poids lourd et un train express régional  
survenu le 24 février 2022  
sur le passage à niveau n° 22 à Hochfelden (Bas-Rhin)**

**Avertissement :**

*L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.*

*La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.*

*Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.*

Le jeudi 24 février 2022 à Hochfelden (67), vers 10 h 30 alors que les conditions météorologiques étaient favorables pour la conduite, un ensemble routier constitué d'un poids lourd et d'une remorque portant des bennes métalliques vides s'est immobilisé sur les voies ferrées au PN n° 22. Son conducteur n'est pas arrivé à évacuer les voies ferrées alors que le train express régional n° 835 016, assurant le trajet de Strasbourg à Nancy, approchait à pleine vitesse et a déclenché la fermeture du passage à niveau. Malgré le freinage d'urgence du train, le choc s'est produit à près de 150 km/h.

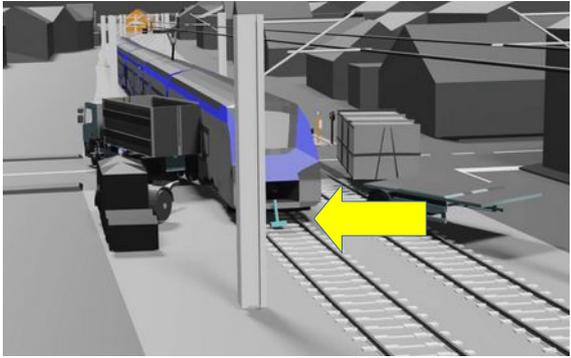
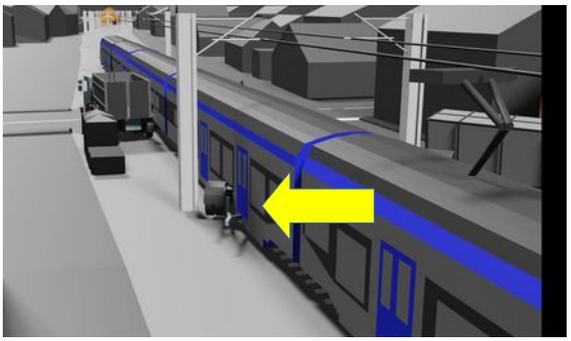
Sous le choc, le porteur du PL a été projeté sur le côté droit des voies ferrées dans le sens de circulation du train, tandis que sa remorque et sa benne l'ont été de l'autre côté contre une habitation. Son conducteur a perçu la fermeture du PN et a évacué les emprises ferroviaires au moment de la fermeture des barrières. Il n'a pas été blessé. Aucune alerte via les téléphones du PN n'a été lancée avant le choc, ni par le conducteur du PL, ni par d'autres usagers présents à proximité.

Le train a subi des dégâts importants et a déraillé. Le conducteur du train, resté dans sa cabine de conduite au moment du choc, n'a pas été blessé. Un passager du train a été tué, un autre a été gravement blessé et plusieurs l'ont été légèrement.

Depuis juillet 2022 et la nomination d'un nouveau juge d'instruction, les enquêteurs du BEA-TT n'ont plus eu accès aux nouvelles pièces du dossier d'enquête judiciaire, ce qui est une situation exceptionnelle. En particulier, ils n'ont pas eu accès aux données du train, ni à l'intérieur du train, placés sous scellés. Pour l'ensemble routier, ils n'ont pu l'examiner que visuellement sans

entrer dans la cabine de conduite. S'ils ont obtenu une copie des données du chronotachygraphe équipant le camion, ils n'ont pas eu connaissance des résultats de l'expertise judiciaire réalisée sur le véhicule.

Dans cette attente, le BEA-TT a centré ses investigations sur les infrastructures ferroviaires, sur les dégâts constatés et sur l'analyse visuelle extérieure des véhicules accidentés. La reconstitution de l'enchaînement des événements après le choc est bien avancée.

	<p>Position reconstituée de l'ensemble routier au moment de la collision.</p> <p><i>Modélisation réalisée par le BEA-TT</i></p>
	<p>Les investigations conduites permettent de privilégier l'hypothèse que le déraillement provient de l'action d'une partie de l'attelage automatique avant du train, tombée sur la voie ferrée, qui a soulevé un des essieux du premier bogie de la motrice du train.</p>
	<p>En particulier, il est probable que l'essieu avant de la remorque se soit détaché du châssis suite au choc avec le train, ait été projeté contre les guérites du PN, puis contre un poteau support de la caténaire, qu'il ait rebondi sur celui-ci et pénétré en partie dans l'espace voyageur en blessant mortellement un passager.</p>
	<p>Aucune certitude ne se dégage sur la cause de l'immobilisation du poids lourd. Des essais réalisés avec le concours de l'entreprise de transport sur un matériel similaire ont toutefois permis d'écartier certaines hypothèses.</p> <p><i>Photo d'un essai réalisé en 2024 par le BEA-TT avec le concours de l'entreprise de transport.</i></p>

Avec ces derniers éléments, le BEA-TT lancera au début du printemps 2024 les consultations préalables à la publication du rapport d'enquête. Ce rapport exposera les éléments identifiés et les pistes d'amélioration de la sécurité qui émergent.